

<p style="text-align: center;">Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 1 avril 2015</p>
--

Le conseil municipal s'est tenu en mairie de Montagne le mercredi 1^{er} avril 2015

Présents : BOFFELLI Christian, DECARD Frédéric, FOULQUIER Luc, LAVERGNE Vincent, MAGNIER Ludovic, MANDIER Corinne, PACAUD Patrick, SAUTY Vincent, TURQUET Cécile, VIALLE Michel.

Excusée : VINCENT Céline

La séance est ouverte à 20 h 00
Michel VIALLE est secrétaire de séance.

I – Vote des taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire propose de laisser les taux inchangés. La baisse prévue des dotations,, sur les trois prochaines années risque d'amener les élus à augmenter ces taux dans les années qui viennent.

Vote à l'unanimité des taux inchangés pour 2015.

II – Vote des budgets 2015 : commune, Eau et LASM

Commune :

Les subventions versées par la commune aux différentes associations sont présentées par Corinne MANDIER. Quelques modifications s'imposent :

- changement pour les Pompiers, la subvention sera versée à St.Antoine à la place de St . Marcellin car ils sont les destinataires des premiers appels.

L'ADMR n'existant plus la même subvention sera versée à l'association qui la remplace : « Mon Aide à Domicile Intercommunale (MADI) ».

Après présentation et réponse aux questions le budget 2015 est voté à l'unanimité.

Eau : le budget est voté à l'unanimité.

Livraison à soit même ou Maison Buisson : le budget est voté à l'unanimité.

III – Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau

Le conseil général propose une convention pour quatre domaines d'interventions mais un seul est de notre compétence, il s'agit de l'assainissement collectif. L'aide technique peut nous être utile à un coût de 19 centimes par habitant, le seuil de recouvrement étant à 500 € il n'y aura donc pas de facturation pour notre commune qui pourra tout de même bénéficier du service. Accord à l'unanimité.

IV – Autorisation de gestion des aides de l'Agence de l'eau par le Département

Le conseil municipal délibère favorablement pour autoriser le conseil général à encaisser, à notre profit, les subventions de l'Agence de l'eau.

Accord à l'unanimité des présents.

V- Convention cadre de participation financière auprès du CNEPT

Cette convention doit permettre de simplifier l'accès aux formations pour nos agents avec une facturation des stages, en se référant à cette convention cadre.

Accord à l'unanimité des présents.

VI – Questions diverses

Réunion de travail mercredi prochain 8 avril à 20 h pour le site Internet de la commune à St Marcellin, au site de la Communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h.